



Garde à vue sans suite (je voudrai connaitre l'enquete)

Par maryvonne

Bonjour,
je voudrai connitre le rapport de l'enquete ainsi que le detail de l'accusation dont la consequence fut une garde à vue.
Le procureur de la republique me remettra t-il ce dossier.Merci

Par mimi493

non, vous devez prendre un avocat

Par mimi493

Si vous le payez, oui. Demandez une convention d'honoraire

Par maryvonne

merci celà va de soit qu'il faut payer Je me posais cette question du fait qi'un avocat risquerait de ne pas etre trop d'accord pour effectuer un travail sans continuation dans l'immediat.

Par mimi493

Je ne vois pas pourquoi